

cher la même lettre. Elle ne m'est arrivée à mon pupitre que ce soir, puisque j'avais quitté la Chambre à six heures. Je l'ai parcourue assez rapidement. D'après cette lettre, la proposition aurait été formulée.

Voici ce qui, de fait, se serait passé. Ils avaient ces renseignements. Ils bénéficiaient du conseil des quatre inspecteurs, dont deux représentaient les éleveurs. Les deux autres, dont M. Jack Byers, que la plupart des députés de l'Ouest sinon ceux de l'Est connaissent, étaient, à nos yeux, en mesure d'apporter à un examen de ce genre un concours très précieux. M. Byers est l'un des deux membres de notre personnel que nous avons nommés. Ces quatre hommes et le bureau de trois membres ont reçu les observations des cultivateurs relativement à la valeur de leur bétail; ils les ont étudiées soigneusement. Ils ont ensuite établi un barème qui leur a paru juste et ils s'y sont conformés rigoureusement. Puis, ils ont dressé les estimations qui figurent dans ce tableau. Je veux croire que les députés ne me demanderont pas de les énumérer. Il ne serait pas sage de publier la liste même si je l'avais ici. J'ai demandé qu'on m'en apporte une copie mais je ne suis pas sûr qu'il soit opportun de lire les chiffres dans les circonstances actuelles.

M. Diefenbaker: Pourquoi?

Le très hon. M. Gardiner: Tout simplement parce que la question n'a pas encore été réglée de façon définitive avec les intéressés. Citer des chiffres relatifs à certaines bêtes en particulier, chiffres susceptibles d'être contestés ou de faire l'objet d'un appel auprès du bureau, ne serait guère convenable en ce moment. Pour l'instant, contentons-nous de dire: Voilà, tout le monde est d'accord en ce qui concerne les décisions du Gouvernement; nous espérons donc que les agriculteurs l'accepteront quand ils connaîtront les montants exacts. Mais étant donné qu'ils n'ont pas encore reçu ces renseignements, j'hésite à les rendre publics du parquet de la Chambre.

Si les députés estimaient suffisant que je leur cite, sans suivre l'ordre du document, la liste des chiffres indiquant ce que recevraient les agriculteurs s'ils acceptaient ce qu'on leur offre, je suis tout disposé à lire cette liste, qui leur donnera quelque idée de ce qu'il en est. Mais je ne suis pas en mesure d'indiquer au moyen de cette liste le nombre des animaux en cause. Ainsi que je l'ai dit tantôt, j'ai envoyé le seul tableau dont je disposais au Conseil, pour que la question soit mise à l'étude cet après-midi. Le Conseil a examiné le tableau cet après-midi; il s'est prononcé à son sujet, mais le document est

[Le très hon. M. Gardiner.]

encore au bureau du conseil. Je n'ai pu me le procurer ce soir, depuis que nous traitons la question. Si nous en étions arrivés là cet après-midi, j'aurais pu peut-être me le procurer.

M. Diefenbaker: N'y avait-il pas de carbone?

Le très hon. M. Gardiner: Non, il n'y en avait pas. Le document lui-même est arrivé ici vendredi, ainsi que je l'ai déjà dit; lorsque nous en avons terminé l'étude, nous l'avons envoyé au conseil, afin qu'il décide la question; il l'a adopté aujourd'hui: c'est-à-dire que le Gouvernement a décidé qu'il était en faveur des montants indiqués, sans en contester aucun. Je pourrais peut-être les lire sans suivre leur ordre régulier, parce que, s'ils figuraient dans cet ordre régulier, soit dans l'ordre alphabétique dans le compte-rendu, quelqu'un pourrait facilement arriver à se rendre compte de ce qu'il en est, et discuter la question en conséquence. Le montant est de \$12,056.40 à l'égard d'un cultivateur, de \$13,190 dans le cas d'un deuxième, de \$350 à l'égard d'un autre, un quatrième touchera \$320, puis un autre \$10,655, et un autre \$13,065. Voici d'autres montants versés à divers cultivateurs: \$6,270, puis, \$20,298; \$54,525 et \$1,944.40. Un cultivateur n'obtient que \$82, un autre \$305 et un autre \$1,533.80.

M. Cardiff: Monsieur le président, ces chiffres ne signifient rien pour nous. Si le ministre n'indique pas en même temps le nombre d'animaux, les montants sont inutiles. Autant vaudrait tous les grouper ensemble et adopter le tout d'un seul coup.

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, seulement deux troupeaux étaient composés d'animaux de race. Nous avons discuté la question au début; nous avons eu tort de croire les journaux, qui affirmaient qu'un troupeau était composé d'animaux d'exposition. Je me suis renseigné depuis. Sauf erreur, à Regina et à Saskatoon, on a vérifié les registres des cinq dernières années. On a constaté qu'il ne s'agissait pas d'un troupeau d'exposition. Ces événements donnent souvent lieu à toutes sortes de rumeurs. Cependant, il s'agissait d'animaux d'une assez grande valeur et on les a évalués en conséquence. Je partage l'avis de l'honorable député. Je reconnais que ce genre de renseignements n'est guère utile, mais je pense qu'il ne serait pas plus utile de fournir des renseignements plus détaillés.

M. Cardiff: Nous aurions une meilleure idée si nous savions de combien d'animaux il s'agit.

M. Wright: Il y a quelques instants, le ministre a dit qu'on se servait de certaines